



Commission de justice CJ

Transformation du poste de Président-e 100% au Tribunal d'arrondissement de la Singine et Tribunal des baux de la Singine et du Lac en deux postes à 50%

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 10.09.19

\*

## Dépôt et développement

La Commission de justice demande au Grand Conseil de transformer le poste de Président-e 100% au Tribunal d'arrondissement de la Singine et Tribunal des baux de la Singine et du Lac en deux postes à 50%.

Cette mutation est nécessaire pour permettre l'élection des deux candidates préavisées prioritairement tant par le Conseil de la magistrature que par la Commission de justice. Le programme établi par le Bureau prévoit en effet l'élection d'un-e Président-e à 100% et il ne saurait être question d'élire, dans le cadre d'un scrutin uninominal (art. 153 al. 1 LGC), deux personnes sur une même liste.

—

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).